

L'équipe

Une équipe pluridisciplinaire , constituée de professionnels :

- Du champ éducatif
- Du champ thérapeutique
- Du champ médical

**En appui sur un réseau
multi-partenarial
(social, sanitaire, scolaire...)**



Nous contacter

Equipe Mobile Ressources 35

8 route du Gacet
35830 BETTON
02.99.64.69.66
EMR35@ar-roch.fr

Equipe
Mobile
Ressources **35**



Projet porté par



**Equipe mobile de soutien aux
professionnels accompagnant
des jeunes de 3 à 20 ans
en situation complexe
sur le territoire Brétillien**

Les missions

Les objectifs

Qui peut saisir ? l'EMR 35

L'équipe mobile ressources d'Ille et Vilaine soutient **les professionnels intervenant dans le champ éducatif, médico-social, social, sanitaire et scolaire**, auprès de jeunes de 3 à 20 ans, en situation complexe.

Ces situations peuvent par exemple se caractériser par :

- Des troubles du comportement pouvant être dus à des difficultés psychiques, qui nuisent gravement à la socialisation et l'accès aux apprentissages
- Des troubles du comportement liés à des troubles neuro-développementaux
- Des difficultés relevant de la psychiatrie et/ou du médical

L'intervention de l'EMR s'inscrit dans le soutien aux professionnels, et non dans l'intervention directe auprès de l'enfant. Elle interviendra donc en complément des accompagnements existants, sans s'y substituer.

- **Analyser** les situations et les besoins au regard des évaluations et des accompagnements déjà mis en place
- **Proposer des outils** (communication, compréhension, habiletés sociales, régulateurs, etc.)
- **Aider à la réflexion** dans la construction du parcours du jeune
- **Mettre en relation** avec d'autres structures d'appui et ressources du territoire
- **Maintenir l'accès** aux dispositifs de droit commun (inclusion)
- **Faire émerger** les compétences des partenaires.

L'équipe mobile ressources peut être saisie par toute institution au sein de laquelle des professionnels sont concernés par une situation complexe.

La saisine doit être réalisée par un représentant institutionnel :

- IEN de circonscription / IEN ASH pour les établissements scolaires ou PIAL du premier degré
- Responsable d'établissement pour les établissements scolaires du second degré, et de formation professionnelle
- Elus des collectivités territoriales Président de structure de loisir, d'association
- Directeur / chef de service / cadre de santé des établissements et services sociaux, médico-sociaux, sanitaires
- Chef de service de la MDPH
- Responsable enfance famille des CDAS